

OBJET

**MARCHES -
Prolongation et
création de
groupements de
commandes.**

==

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de
convocation :
22/09/2020

Date d'affichage :
05/10/2020

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 SEPTEMBRE 2020 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZETICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTE, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, M. Assiba BEAUFRE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZETICZAK, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Ville de Saint-Quentin est coordonnateur ou membre de plus de quarante groupements de commandes.

Pour quatre d'entre eux, la durée d'activité arrive à échéance. Il convient, en conséquence, de les prolonger jusqu'à la fin des marchés s'y rapportant ou à venir, selon le détail suivant :

Objet de la convention (N° de convention)	Date jusqu'à laquelle il convient de prolonger
Maintenance des Installations de sécurité incendie (7)	31/08/2022
Vérifications périodiques d'équipements (13)	31/12/2022
Véhicules et engins – Acquisition (4V)	31/12/2026
Mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains (22)	31/12/2021

Par ailleurs, le groupement de commande relatif à l'acquisition de sel de déneigement a été constitué avec les communes de Castres, Fonsomme, Harly,

Homblières, Grugies, Mesnil-Saint-Laurent, Remaucourt et Rouvroy. Arrivant à échéance, ces communes, mais également l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, ont été consultées pour connaître leur souhait de poursuivre ou intégrer ce groupement. Ce recensement a permis de mettre en évidence une évolution des communes intéressées.

Enfin, dans l'objectif d'une gestion optimisée des finances publiques, la Ville et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois envisagent la réalisation d'audits et prospectives financiers.

Aussi, deux nouveaux groupements de commandes vont être constitués, en conformité avec les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande publique.

Domaine	Coordonnateur	Collectivités membres
« Acquisition de sel de déneigement »	Ville de Saint-Quentin	Ville de Saint-Quentin, Castres, Fonsomme, Harly, Homblières, Mesnil-Saint-Laurent, Remaucourt, Rouvroy, Cugny, Fieulaine, Jussy, Artemps
« Audit financier »	Ville de Saint-Quentin	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la passation des avenants de prolongation aux conventions de groupement exposées au présent rapport ;

2) de donner son accord à la constitution des groupements de commandes exposés dans le présent rapport ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

 Frédéric MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

002-210206660-20200928-50650-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 5 octobre 2020
Publication : 5 octobre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation